

INFORMATIONS DONT LA NWFHA A BESOIN POUR PORTER PLAINTE AUPRÈS DU HUD

1. Votre nom et adresse
2. Les noms et les adresses des personnes ou organisations qui font l'objet de votre plainte
3. L'adresse du logement impliqué dans la plainte
4. Un résumé des faits décrivant les circonstances de la discrimination
5. La ou les dates des infractions.

QUE SE PASSE-T-IL APRÈS LA PLAINTE A ÉTÉ ENVOYÉE AU HUD ?

- Un Spécialiste HUD des Cas Entrants examinera la plainte afin d'établir si le HUD a la compétence pour faire enquête sur la plainte.
- Le Spécialiste des Cas Entrants peut vous demander des informations supplémentaires ou peut faire des modifications et vous demander de signer la plainte une seconde fois.
- Si le HUD accepte la plainte, soit un investigateur HUD sera désigné, soit votre plainte sera transférée à la WSHRC pour être investiguée.

L'INVESTIGATION :

Normalement, l'investigateur HUD/WSHRC va :

- programmer un entretien avec vous pour apprendre plus de détails concernant votre plainte
- interroger le Défendeur
- vous demander de participer à un deuxième entretien pour répondre aux données fournies par le Défendeur (réfutation)
- vous demander des documents (par exemple contrats de location, avis, registres de propriété, enregistrements téléphoniques, courriels et autres textes pertinents, etc.), des informations de la part des témoins et d'autres preuves concernant la discrimination alléguée
- vous demander de fournir des preuves concernant vos dommages, qui peuvent être financiers (par exemple les coûts du déménagement ou l'augmentation du loyer), physiques ou émotionnels.

L'investigation prendra du temps. Veuillez faire preuve de patience et restez en contact avec la NWFHA, afin que nous puissions vous tenir informé.

CONCILIATION

Au cours de l'investigation, le HUD peut tenter de résoudre la plainte avec un accord écrit incluant les termes que vous et le Défendeur acceptez. On appelle ceci un Accord de Conciliation, ou un Accord de Règlement Préliminaire. Le HUD ne décide pas si la discrimination a eu lieu et si le Défendeur n'admet pas la faute. Le Plaignant reçoit ce qui a été convenu. La compensation peut être financière, aussi que sous forme d'accord de la part du Défendeur d'entreprendre des choses qui préviendront une future discrimination, par exemple accepter le contrôle conforme à la Loi sur le Logement Équitable et des politiques d'aménagement raisonnable, afficher des panneaux indiquant la politique de logement équitable et participer à des formations sur le logement équitable.



COMMENT SE TERMINE LA PLAINTE ?

Si la plainte n'est pas résolue avec un accord de conciliation, le HUD décidera si le Plaignant a prouvé la discrimination. Au cas contraire, la plainte est rejetée avec une solution « *Aucun Motif Raisonnable* ». Si le HUD décide que la discrimination a en fait eu lieu, il délivrera une solution « *Motif Raisonnable* », et transférera la plainte au Ministère américain de la Justice. Une audience administrative sera organisée devant le juge d'un Tribunal Administratif, ou les parties peuvent décider indépendamment de déposer la plainte devant le Tribunal Fédéral. Le Ministère de la Justice (DOJ) ne représente pas le Plaignant, mais il peut obtenir une compensation financière ou d'autre nature au nom du Plaignant. Vous pouvez aussi vous faire représenter par votre avocat pendant le procès.

Le travail qui a fourni la base pour cette publication a été soutenu en partie par une subvention de la part du Département américain des logements et du développement urbain, HUD. La NWFHA est uniquement responsable pour l'exactitude des déclarations et interprétations contenues dans cette publication. Juillet 2021 / traduction French



Comment porter plainte sur le Logement Équitable auprès du HUD



**NORTHWEST
FAIR HOUSING
ALLIANCE**

« Préoccupés d'assurer des logements équitables pour tous »

**(509)-325-2665
1-800-200-FAIR (3247)
www.nwfairhouse.org**

VOUS ÊTES PROTÉGÉ

La Loi fédérale sur le logement équitable interdit la discrimination fondée sur la *race, la couleur, l'origine nationale, la religion, le sexe (y compris l'orientation sexuelle et l'identité de genre), la situation familiale* (enfants de moins de 18 ans dans le logement) *et l'invalidité*.

En plus, la Loi de l'État de Washington contre la Discrimination (WLAD, RCW 49.60) interdit la discrimination fondée sur le statut *militaire ou d'ancien combattant, la croyance, l'état matrimonial, l'orientation sexuelle* et le statut lié à *l'immigration ou à la citoyenneté*.

Le Ministère américain du HUD (Logement et Développement Urbain) est l'agence fédérale qui applique la **Loi du Logement Équitable**.

La **Commission des Droits de l'Homme de l'État de Washington** applique la WLAD.

Northwest Fair Housing Alliance peut vous aider à porter plainte sur le logement équitable auprès du HUD ou de la WSHRC.

Contactez-nous dès aujourd'hui :

35 W. Main Ave., Suite 250
Spokane, WA 99201
Tél. : (509)-325-2665 ou
1-800-FAIR (3247)
FAX :-866-376-6308
www.nwfairhouse.org

Nous pouvons vous indiquer vos options.
Nos services sont gratuits.

Comment peut Northwest Fair Housing Alliance aider ?

Nous pouvons vous aider à :

- Établir si le HUD ou la WSHRC ont juridiction d'accepter et investiguer une plainte concernant votre situation
- Réviser et organiser vos documents ou preuves
- Rédiger une plainte que vous allez porter auprès du HUD
- Envoyer la plainte au HUD
- Jouer le rôle de votre représentant pendant le processus d'investigation du HUD
- Élaborer une demande de dommages-intérêts et les termes de résolution à travers un accord de conciliation

IMPORTANT

Northwest Fair Housing Alliance ne fournit pas de services ou de conseils de représentation juridique.

Les plaintes portées auprès du HUD sont investiguées du point de vue administratif par l'agence fédérale ; elles ne sont pas portées devant un Tribunal (bien que, si après l'investigation le HUD décide qu'il y a eu une discrimination, il peut transférer la plainte au Ministère américain de la Justice, et les parties peuvent décider indépendamment d'intenter un procès devant le Tribunal Fédéral.).

Vous ne devez pas utiliser les services de la NWFHA pour porter plainte auprès du HUD. Vous pouvez contacter le HUD directement :
Tél. : 1 (800) 669-9777 ou
Site Web : https://www.hud.gov/program_offices/fair_housing_equal_opportunity/online-complaint

Vous ne devez pas porter plainte auprès du HUD. Vous pouvez, en revanche, intenter un procès devant un Tribunal. Vous pouvez consulter un conseiller juridique afin d'établir la meilleure option pour vous, une plainte auprès du HUD ou un procès devant le Tribunal.

QUI PEUT PORTER PLAINE ?

Toute personne lésée peut porter plainte auprès du HUD. Une personne lésée est quelqu'un qui considère avoir été affecté par la discrimination, ou qui risque d'en être affecté. La personne qui porte plainte est désignée comme le « **Plaignant** »

CONTRE QUI POUVEZ-VOUS PORTER PLAINE ?

La personne ou l'organisation contre laquelle s'adresse la plainte est désignée comme le « **Défendeur** ». Le Défendeur peut être le propriétaire, le gestionnaire immobilier, le personnel d'entretien, le promoteur, le courtier immobilier, le prêteur hypothécaire, les associations de propriétaires et copropriétaires, les agences d'assurance et les autres locataires ou voisins qui portent atteinte à vos droits du logement.

Certains fournisseurs de logement qui ne possèdent pas de nombreuses unités de logement sont exemptés de la conformité aux lois sur le logement équitable. La NWFHA peut vous aider à comprendre si votre fournisseur de logement en est exempté.

QUAND POUVEZ-VOUS PORTER PLAINE ?

Un (1) an à compter de la date de la dernière discrimination alléguée pour porter plainte administrative auprès du HUD

Deux (2) ans à compter de la date de la dernière discrimination alléguée pour intenter un procès civil auprès du tribunal fédéral ou étatique.

COMBIEN ÇA COÛTE DE PORTER PLAINE AUPRÈS DU HUD ?

Rien. Il n'y a **pas de frais** pour porter une plainte administrative auprès du HUD concernant le logement équitable.